eux-mêmes l'acheteur, lui montrent la marchandise sous son meilleur jour, modifient au besoin les prix selon la concurrence en les abaissant à la limite minima, pour faire connaître la marque et établir coûte que coûte un courant d'affaires ; la France devrait bien suivre cet exemple.

Si les frais d'un voyageur sont trop élevés pour une seule maison, pourquoi plusieurs fabricants de produits divers ne s'associeraient-ils pas dans ce but ? Les voyageurs allemands, qui visitent en très grand nombre la Scandinavie, représentent presque toujours un syndicat et font de très bonnes affaires ; on ne voit guère par an à Copenhague qu'une dizaine de voyageurs français, dont cinq au moins représentent même des maisons étrangères ! Nos concurrents étrangers sont, quand ils viennent dans ce pays, munis d'une jolie collection d'échantillons. Les acheteurs sont très méfiants ; ils veulent voir la marchandise, la toucher, la palper, connaître exactement, en un mot, le tissu qu'on leur fournira ; or, les maisons de cette place plaignent de ce que nos négociants négligent des détails importants dans l'expédition de leurs collections.

La plupart de nos industriels envoient en effet à leurs représentants des collections très belles, volumineuses, complètes en un mot ; mais, outre que ces échantillons sont expédiés le plus souvent dans un emballage insuffisant, ils sont empaquetés pêle-mêle et portent simplement un numéro d'ordre correspondant aux prix courants. Delà un travail énorme pour le représentant qui doit montrer la collection et une dépense de temps inutile pour le client qui doit la voir. On ne saurait trop exhorter nos compatriotes à s'inspirer de l'exemple des fabricants allemands et anglais qui nous distancent tous les jours sur les marchés étrangers.

Toutes les fois que la dimension de l'échantillon le permet, nos concurrents le fixent soigneusement sur un carton *ad hoc*, avec, en marge, les prix et les renseignements ou observations nécessaires, la dépense de temps et d'argent ainsi occasionnée est ensuite *couverte au centuple*.

Dans la lutte avec l'Angleterre nos industriels de Roubaix et Sedan peuvent également soutenir la concurrence avantageusement, à la condition de ne pas se désintéresser des articles de moindre importance.

Je dois à mon grand regret reconnaître en outre que sous les rapports des expéditions nous sommes véritablement inférieurs à nos concurrents ; on a constaté, en effet, que des maisons danoises, tout en préférant certains de nos articles, ont abandonné leurs fournisseurs français uniquement parce qu'elles avaient à se plaindre de la façon défectueuse et ruineuse dont ces derniers expédiaient.

Beaucoup de nos fabricants en effet envoient leurs marchandises à l'étranger par l'entremise des expéditeurs de messageries ; ceux-ci, fort ignorants des voies de communication et parfois même de la géographie, et peut-être intéressés dans certains cas à agir ainsi, adressent les colis à un confrère allemand à Hambourg, Stettin ou Lubeck, lequel les réexpédie à un collègue danois, d'où trois intermédiaires. Ces expéditeurs excellent dans l'art d'établir des notes de frais plus ou moins imaginaires, d'où il résulte que les marchandises arrivent aux destinataires grevées de frais relativement énormes et en tous cas doubles et triples de ce qu'aurait dû coûter le transport si l'envoi, avait été fait directement, c'est-à-dire sans aucun intermédiaire.

Voici un exemple entre mille.

Note de la maison X. à Lubeck pour un colis expédié de Paris à Copenhague par l'intermédiaire de Y (petite vitesse).

	Francs
1° Frais à rembourser à Y . .	3.75
2° » à X . .	5.61
3° Transport de Paris à Lubeck.	8.09
4° Transport de Lubeck à Copenhague	1.15
5° Commission au correspondant danois	0.35
Total . .	18.95

Comme on le voit sur les 18 fr. 95 9 fr. 24 seulement ont été perçus pour le transport et la somme de 9 fr. 71, soit plus de la moitié de dépense, est entrée dans la caisse des expéditeurs, moins quelques petits frais de douane et de statistiques insignifiants.

Les réclamations très justes du destinataire sont sans effet, car s'il refuse de payer, les colis restent en souffrance à la douane. Cela le décourage et il abandonne le vendeur français pour s'adresser dans la suite à son concurrent allemand.

En présence de ces faits, on est tenté de se demander si cette manière défectueuse d'opérer provient de l'ignorance de nos expéditeurs ou d'une entente ou convention passée entre eux et leurs collègues de l'étranger.

Autre exemple :

Un mètre de soie enroulé sur une planchette, expédié de Lyon à Copenhague, est arrivé au destinataire avec une note de frais de transport et commission se montant à 19 fr. Or la valeur de ce petit coupon de soie était de 12 fr. Rien ne s'opposait d'ailleurs à ce que cette soie fût pliée et envoyée par la poste. L'affranchissement eût coûté 0 fr. 50 au lieu de 7 fr. ; le fait se passe de commentaires.

Parfois, les marchandises font des voyages circulaires, vont se promener en d'autres pays et arrivent à Copenhague avec des retards de deux ou trois jours ou même plus, parce que l'expéditeur les adresse à Copenhague (Hollande), Suède ou (Norvège) au lieu de Copenhague (Danemarck.

Quant aux soieries dont la France est spécialement les villes de Lyon et Saint-Etienne avaient pour ainsi dire le monopole sur le marché scandinave, nous sommes également distancés et nous perdons chaque jour du terrain au bénéfice de la Suisse et même de l'Allemagne.

Les villes de Crefeld, Lemberg et Bâle nous font aujourd'hui une énorme concurrence.

L'Allemagne, qui ne fabriquait guère que l'article à bon marché, doublures et rubaneries communes, livre maintenant l'article fin et demi-fin dans de bonnes conditions. Et si l'industrie allemande n'a pas encore atteint le degré de perfection de la fabrication française, elle fait au moins tous ses efforts pour s'en rapprocher.

Elle fabrique même aujourd'hui le ruban noir, jusqu'à hier encore le monopole exclusif des fabricants de Saint-Etienne.

Les acheteurs danois sont également portés à faire leur réassortiment en Allemagne, à cause de la facilité des transports. Les envois de Lyon passent généralement par la Suisse, d'où, sinon un retard, au moins une augmentation de frais de commissions et autres.

Nos affaires en soieries se traitent ordinairement sur cette place avec des commissionnaires qui se contentent en moyenne d'une majoration de 5 0/0 sur les prix de fabrique. Nos concurrents allemands, suisses et anglais s'affranchissent autant que possible de ces intermédiaires et viennent traiter directement avec le client; ils envoient des représentants de syndicats, car la collectivité, à laquelle nous sommes plutôt réfractaires, gagne de plus en plus du terrain chez nos concurrents.

L'association de plusieurs fabricants pour entretenir un seul voyageur pour plusieurs industries permet de réduire la dépense et de vendre, en conséquence, à meilleur marché. En outre, si le bénéfice sur chaque article est moindre, il est compensé par le chiffre d'affaires ; or, nos négociants semblent se préoccuper beaucoup plus du bénéfice que du chiffre d'affaires, et c'est là un grand tort, conséquence d'une routine invétérée, fort nuisible à l'intérêt général.

Pour les soieries, comme pour bien d'autres articles, notre infériorité sur les marchés scandinaves n'est pas due uniquement, comme on le prétend, à la cherté de la main-d'œuvre en France, mais surtout à notre façon défectueuse d'opérer et à notre entêtement proverbial à ne vouloir fabriquer que pour nous, selon nos idées, sans prendre aucun souci des besoins et des goûts des clients étrangers qui, à prix égal, nous donneraient la préférence certainement.

En résumé, si nos industriels et négociants veulent regagner le terrain perdu depuis quelques années et ne pas se laisser évincer complètement du marché scandinave, il leur faudra ;

1° Envoyer des commis-voyageurs de leurs maisons étudier sur place les besoins et les goûts de la clientèle ou, tout au moins, former des syndicats qui entretiendront un agent chargé de colporter leurs produits et de les faire connaître et valoir aux yeux des acheteurs de ce pays ;

2° Modifier, s'il est nécessaire, leur fabrication ou en adopter une spéciale pour l'exportation ;

3° Etre plus coulants pour le mode de paiement ;

4° Mieux présenter les échantillons ;

5° Eviter autant que possible les intermédiaires pour l'expédition des marchandises.

PRADÈRE-NIQUET,
Gérant de la Chancellerie de la Légation de France.

NOUVELLES DU JOUR

Mort du chef socialiste belge Jean Volders

Bruxelles, 11 mai. — M. Jean Volders, chef du parti socialiste belge, est mort à la suite d'une longue maladie.

Le conflit entre l'Espagne et les Etats-Unis

Washington, 11 mai. — On annonce, dans les cercles bien informés, que l'Espagne consent à retarder l'exécution des flibustiers du *Compédître*, afin de prendre connaissance des vues des Etats-Unis sur l'application du traité de 1895 et du protocole de 1877.

Un projet d'impôt de M. Cochery sur les revenus

Paris, 11 mai. — M. Cochery, ministre des finances, vient de terminer l'étude d'un impôt sur les revenus, en s'inspirant de l'ancien projet de M. Poincare ; ce projet sera soumis, le 21 mai, à la Commission du budget. M. Cochery a déclaré à ses amis que, connaissant bien les sentiments de cette Commission, il était à peu près sur qu'elle le trouverait trop hardi.

La préfecture de la Seine

Paris, 11 mai. — Contrairement à une information publiée hier par le *Journal des Debats*, information reproduite ce matin par plusieurs journaux, une note officieuse dit qu'il est absolument inexact que M. le ministre de l'intérieur ait prévenu M. de Selves qu'il pouvait considérer comme un fait accompli sa nomination à la préfecture de la Seine.

Une bagarre à Paris

Une réunion populaire provoquée par plusieurs députés de l'extrême-gauche a été tenue hier en faveur du suffrage universel. La résolution qui a été proposée à ce sujet a été adoptée.

2.000 socialistes sont venus à la réunion précédés d'un drapeau rouge, qui fut saisi par la police. Pendant la bagarre qui a éclaté entre les socialistes et la police il y a eu 20 blessés et de nombreuses arrestations ont été opérées.

Le pèlerinage français à Jerusalem

La *Croix* de Paris a reçu une dépêche annonçant que les pèlerins français ont fait leur entrée solennelle au Saint-Sépulcre; les autorités ottomanes rendent de grands honneurs aux pèlerins français; M. Ledoux, consul général, les fit. PP. Franciscains les reçoivent avec bonheur et un accroissement toujours manifeste de sympathie.

La messe solennelle a été dite dimanche matin par Mgr Huttel, vicaire apostolique de Tchéli, dans la basilique de Saint-Etienne, qui sort majestueusement de terre. — Discours très remarquable du P. Lagrange, dominicain.

Le consul général adressa ensuite une allocution patriotique dans laquelle il souhaita aimablement la bienvenue.

Navires chauffés au pétrole

Prest, 11 mai. — La marine a décidé d'installer des machines pour le chauffage mixte au pétrole sur les bâtiments le *Charlemagne* et le *Gaulois*.

Elle a prescrit au port de Brest l'achat de vingt tonnes de pétrole en vue de procéder aux essais de détail et aux premières expériences que les fournisseurs des machines des bâtiments vont entreprendre.

Le *Gaulois* et le *Charlemagne*, bâtiments neufs, seront les premiers de la flotte française chauffés au pétrole.

Les projets de Mlle Otero

Mlle Otero, la danseuse espagnole qui était célèbre moins par son talent que par sa beauté et ses bijoux, et qui, comme vous savez, avait quitté Paris après des incidents assez tumultueux, annonce qu'elle va se marier avec un Russe très riche et qu'après avoir résilié l'engagement qui la lie aux Folies-Bergères, elle entrera cet hiver au théâtre des Variétés pour jouer un rôle dans une féerie.

Les funérailles du cardinal Galimberti

Rome, 11 mai — Les funérailles du cardinal Galimberti ont été célébrées ce matin, en l'église St-Laurent, en présence de quatorze cardinaux, du corps diplomatique accrédité auprès du Vatican et des principaux personnages de la Cour papale. L'absoute a été donnée par le cardinal Oreglia.

Mission conciliatrice de M. Poubelle au Vatican

Rome, 11 mai. — Le Vatican a reçu l'assurance que la mission de M. Poubelle comme ambassadeur à Rome serait conciliatrice. Les instructions qui lui ont été données ont pour but de hâter la nomination des titulaires des evêchés vacants et en particulier de celui de Toulouse

Un service funèbre à Rome, pour les soldats italiens morts en Afrique

Rome, 11 mai. — Un service funèbre à la mémoire des soldats morts en Afrique a été célébré ce matin à l'église de l'Arc Celi.

Le Roi, en uniforme de général de division, la Reine en robe de velours noir, les sénateurs et les députés, le corps diplomatique, beaucoup d'officiers assistaient à cette cérémonie.

Conflit entre l'Espagne et les Etats-Unis

On sait qu'un conflit qui peut devenir sérieux vient de surgir entre l'Espagne et les Etats-Unis, à l'occasion de la condamnation à mort de trois flibustiers américains saisis à bord du *Competidor* et condamnés par le Conseil de guerre de la Havane.

Le cabinet de Washington proteste contre ce jugement qui viole les traités, prétend-il, conclus en 1795 et 1877, entre l'Union et l'Espagne.

Epouvantables massacres aux îles Salomon

San-Francisco, 11 mai. — Le vapeur *Monowai* rapporte que les indigènes des îles du détroit de Manning (îles Salomon) ont massacré plusieurs commerçants et missionnaires.

Les sauvages de l'île Malaita qui tué l'équipage d'une chaloupe appartenant au brick anglais *Reglogy* à Pubiana.

Les commerçants tués sont deux Français et un Américain. Deux missionnaires anglais ont disparu. On craint qu'ils n'aient été tués.

La station des missionnaires de l'île à Tounan a été abandonnée.

La saucisse de Hollande

Savez-vous à quoi servent les vieux chevaux des omnibus et des cabs de Londres ? A faire des conserves de bœuf ou des saucissons de porc. Il existe une industrie londonienne qui consiste à envoyer à Rotterdam ou à Anvers tous les rebuts de la race chevaline, pour les transformer en délicieuses *fri* « cochonneries » qui sont ensuite réexpédiées en Angleterre.

M. A. W. Isaacson, représentant conservateur pour le quartier Fower Hamlets, à Londres, a interpellé, hier, aux Communes, le gouvernement sur cet étrange commerce. D'après la réponse de sir M. White Ridley, secrétaire d'Etat, il résulterait que les Anglais ne consomment qu'une très petite quantité du faux bœuf et du faux cochon, et que la plus grande partie est mangée sur place par les Belges et les Hollandais.

Sur cette déclaration, l'incident parlementaire a été vidé.

Le transport des céréales

Le ministère des travaux publics s'occupe de faire cesser la diversité que présente la tarification du transport par voie ferrée des foins, fourrages et pailles.

Ces transports sont, en effet, taxés suivant les réseaux au poids, à la plate-forme ou au mètre superficiel, avec surtaxe pour les excédents de poids.

La taxation au mètre superficiel, et quel que soit le poids, a paru la plus rationnelle à l'administration, qui en a poursuivi l'adoption par toutes les Compagnies. Celle du Nord vient d'établir un nouveau tarif qui comporte ce mode de taxation pour les excédents de poids.

Ce système était de nature à assurer, mieux que tout autre, l'égalité du traitement, quel que soit le modèle des véhicules mis à la disposition du public ; ce ministre vient d'inviter les autres Compagnies à suivre l'exemple de la Compagnie du Nord.

ÉLECTEURS INTERNÉS

Les élections municipales ont donné lieu en Corse à une bien curieuse série d'incidents; mais voici une manœuvre, vraiment inédite — même en Amérique — et si extraordinaire que nous ne l'insérons que sous toutes réserves :

« Le fait se passe dans une petite commune de l'île. Un sieur X..., candidat aux élections municipales, invite les électeurs à venir assister, dans une maison particulière, à une conférence où il exposera son programme. Quarante-cinq personnes répondent à cet appel.

» La salle étant à peu près comble, X... fait fermer les portes et défend formellement à ses « invités » de sortir de toute la nuit.

» A leurs protestations, il répond que la maison est cernée, que des individus à ses gages et armés de fusils font bonne garde et que le mieux est de prendre en patience cette nuit blanche. S'étant convaincus que mettre le nez dehors c'était s'exposer à recevoir des balles, les électeurs attendirent donc le lever du soleil.

» Quand X... fut avisé que le scrutin venait de s'ouvrir, il mutait ses « quarante-cinq » d'un bulletin portant son nom et ceux de ses amis, puis il forma les électeurs en colonne et on se mit en marche vers le bureau de vote.

» Ce ne fut qu'après avoir déposé le bulletin de X... dans l'urne que les infortunés électeurs furent rendus à la liberté. Les victimes de cet attentat à la liberté ont, paraît-il, porté plainte. Le procès sera curieux. »

TIRAGE FINANCIER
Ville de Paris 1876

Lundi à dix heures, a eu lieu au Palais de l'Industrie le 78e tirage de l'emprunt municipal de la ville de Paris.

Il a été extrait de la roue 13 numéros donnant droit aux primes ci-dessous :

Le numéro 19.950 est sorti remboursable à 100.000 francs.

Le numéro 256.733 est sorti remboursable à 10.000 fr.

Le numéro 232.352 est sorti remboursable à 5.000 fr.

Les dix numéros suivants sont sortis remboursables à 1.000 francs.

157.552, 11 101, 189.603, 208.999, 166.118, 183.897, 211.182, 230.826, 94.786, 900.381.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous prions nos amis de vouloir bien nous faire connaître par lettre les noms des électeurs qui à leur connaissance n'ont pas pu prendre part au scrutin du 3 mai, soit par suite de décès, de présence sous les drapeaux, de départ de la ville ou de maladie les tenant au lit.

Nous transmettrons ces renseignements au bureau de l'*Union sociale et Patriotique*, qui vérifiera s'il a été fait usage de leur suffrage.

—

Les électeurs à qui, arbitrairement, on a refusé de séjourner dans la salle du vote de leur section, ceux qui en ont été expulsés sans motif valable et n'ont pas consigné une réclamation au procès-verbal, sont priés de nous envoyer leur témoignage par écrit ; nous le communiquerons au Comité de l'*Union Sociale et Patriotique* qui en vérifiera le bien-fondé.

Nous prions aussi les électeurs qui ont été témoins d'irrégularités commises dans leur bureau respectif de nous les faire connaître par écrit.

Enfin nous demandons à toute personne possédant des renseignements quelconques pouvant servir à l'enquête de vouloir bien nous les transmettre.

—

Nous invitons en outre ceux de nos amis qui se sont abstenus pour un motif quelconque et qui seraient détenteurs de leur carte électorale de vouloir bien la faire parvenir au bureau du journal.

Le même avis s'adresse aux parents des soldats présents sous les drapeaux, des infirmes, des malades, des absents, etc.

La fête St-Mamert. — Le banquet annuel du corps des sapeurs-pompiers, à l'occasion de la fête St-Mamert, aura lieu le lundi de la Pentecôte 25 mai, à deux heures et demie.

La majoration de rentes viagères. — La mairie de Roubaix nous communique l'intéressant avis suivant :

« Dans le but d'encourager la prévoyance et les retraites ouvrières, la loi du 31 décembre 1895 a stipulé que des majorations de rentes viagères seront accordées aux titulaires de livrets de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse qui rempliront au point de vue de l'âge, de la continuité des versements et de la situation de la fortune, les conditions exigées.

» Les demandes de majoration doivent être remises aux mairies, avec les pièces à l'appui, au plus tard le 31 mai 1896. Des instructions sont déposées à la mairie (bureau du secrétariat) où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les postulants devront être de nationalité française et âgés de 70 ans au moins le 1er janvier 1897. »

La fête de Jeanne d'Arc. — On nous prie de rappeler que Mgr l'archevêque de Cambrai autorise Messieurs les curés à célébrer, dimanche 31 mai, une cérémonie d'actions de grâces pour l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc et pour sa prompte conclusion. A cette occasion, les églises pourront être pavoisées, mais aucune inscription, avec les titres de sainte ou de bienheureuse, aucune statue de l'héroïne ne devront s'y trouver. Les prières publiques à Jeanne d'Arc sont également défendues.

Le noyé de la passerelle des Soies. — L'identité du noyé, découvert dimanche près de la passerelle des Soies, n'a pas encore été établie.

L'accident mortel du quai de Calais. — Le corps de Jules Dupuis, l'infortuné ouvrier qui a eu le crâne fracassé en tombant, dimanche matin, du haut d'une grue, sur le quai de Calais, sera transporté, demain, mercredi, à Wasquehal, où auront lieu les funérailles.

Un accident dans un tissage. — Lundi, un accident assez grave s'est produit dans le tissage de MM. Huet, Mac-Avoy et Reichenecker, rue Bernard : une ouvrière, âgée de quinze ans, était en train de travailler quand elle reçut un coup de navette dans un œil. L'organe est gravement atteint et la malheureuse jeune fille est exposée à le perdre.

Une arrestation pour coups et blessures. — Un ouvrier peigneur, Albert Porta, de la rue de Sully, était en état d'ivresse, dans l'après-midi de dimanche, et cherchait querelle aux passants, rue Voltaire. Il alla même jusqu'à porter plusieurs coups de bâton à un jeune homme, M. H. Vandaele, de la rue de la Banque. Un agent requis a conduit Porta au dépôt du 3e arrondissement.

Une arrestation pour outrages aux mœurs. — Un journalier, Julien Desreumaux, a été arrêté, dimanche soir, étant ivre, sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur.

Wasquehal. — *Remerciements aux électeurs.* — L'affiche suivante a été apposée, lundi, sur les murs, à Wasquehal :

« Electeurs de Wasquehal,

» *Grand merci ! hier à une immense majorité vous* nous avez élus vos représentants au Conseil municipal malgré la production du vieux cliché clérical et malgré des manœuvres de la dernière heure, qui n'ont pas honoré leurs auteurs : nous sommes fiers de vos suffrages et à nouveau nous vous disons merci.

» Maintenant nous voulons oublier nos querelles électorales de la veille, nous tendons la main à nos adversaires, et nous leur disons : Soyons désormais unis pour la prospérité de Wasquehal et la grandeur de la France.

» Pour les Nouveaux élus,

» DÉSIRÉ DELESALLE. »

Croix. — *Musique municipale.* — La commission administrative de la musique municipale de Croix prie instamment les sociétaires d'assister à la répétition générale qui aura lieu, lundi prochain 11 courant, à 11 heures 1/2 très précises du matin, pour la mise à l'étude des morceaux qui seront exécutés au festival de Fiers. Présence indispensable.

Ascq. — *Le Carrousel.* — Favorisé par un temps splendide, le Carrousel, organisé au profit des pauvres, a été couronné de succès : 70 cavaliers y ont pris part.

Un chateau : 1er prix, Lepers Henri, de Bondues ; 2e Dutilleul Cyrille, de Gruson ; 3e Delecourt Louis, de Flers ; 4e Butin Pierre, de Wasquehal ; 5e Xavier Georges, de Mérignies ; 6e Destombes Casimir, de Bondues ; 7e Lesaffre Paul, de Comines ; 8e Picavet Desiré, de Bondues ; 9e Hoghe Adolphe, de Pecq.

Les surprises ont été attribuées à Droulez Jules, d'Hem; Marchand, de Faches ; Desprez Henri, d'Estaimpuis ; Delattre Alfred, d'Hellemmes, Vanpeene Edmond, de Lottignies; Deburne, de Roncq.

Une quête a été faite par Mlle Castelain Madeleine et Mullier Désiré. C'est une bonne journée pour les indigents d'Ascq.

Communications

La commission de la Concordia-Harmonie prie les sociétaires d'être exacts à la répétition qui aura lieu, mercredi soir, 13 mai, à 9 heures. Elle les informe également qu'ils sont convoqués au local, jeudi à 2 heures, pour la sérénade qui sera donnée au nouveau vice-président M. Eyames.

FANFARE DELATTRE. — Les musiciens de la Fanfare Delattre sont priés de ne pas manquer à la répétition générale qui aura lieu ce soir mardi, à 8 heures 1/2. A cette répétition la présence de tous les sociétaires est absolument indispensable.

La commission administrative du Choral Saint-Sépulcre prie les membres d'assister à la répétition générale qui aura lieu, mercredi, 8 courant à 8 heures 1/2, au café de l'Orphéon, place d'Amiens, pour la répétition des chœurs à exécuter au festival de Fiers le 21 juin prochain.

SOUVENIRS DE 1re COMMUNION
à la librairie du *Journal de Roubaix*. 6299

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois,

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Le résultat des élections municipales. — On sait que tous les candidats de la liste municipale sont élus, y compris M. Dron.

Voici, par ordre de voix obtenues, la liste des conseillers élus :

1. Ducoulombier, 7,261. — 2. Sénéjar, 7,256. — 3. Dron, 7,229. — 4. Destombes, 7,229. — 5. Théry-Rassou, 7,227. — 6. Masuré-Six, 7,222. — 7. Glorieux, 7,219. — 8. Honoré Colson, 7,194. — 9. Delaviolve, 7,193. — 10. Despinoy, 7,192. — 11. Loridan Henri, 7,188. — 12. Dhalle-Descy, 7,186. — 13. Loridan Ch., 7,180. — 14. J. Dumortier, 7,173.

15. Lemaire, 7,169. — 16. Leplat, 7,162. — 17. Leveugle, 7,168. — 18. Flament, 7,166. — 19. Lefébvre, 7,165. — 20. Lecomte, 7,163. — 21. Salembien, 7,162. — 22. Delvoye, 7,157. — 23. Cocheteux, 7,151. — 24. Grau, 7,151. — 25. Barbarie, 7,149. — 26. Demouvaux, 7,148. — 27. Ladesou, 7,146. — 28. Masurel-Leclercq, 7,145. — 29. Faracque, 7,139. — 30. Coppen, 7,133. — 31. Muller, 7,133. — 32. Hassebroucq, 7,133. — 33, Cordier, 7,123. — 34. Clerson, 7,122. — 35. Tack, 7,070. — 36, Dron, 5,347.

Voici, dans le même ordre, la liste des candidats non élus :

37. Delphin Dumortier, 4939. — 38. Volt, 2990. — 39. Capelle, 2967. — 40. Despiechin, 2982. — 41. Desmet, 2978. — 42. Carette, 2976. — 43. Gravier, 2973. — 44. Descherder, 2967. — 45. Delabaye, 2966. - 46. Catteau, 2953. — 47. Delesalle, 2946. — 48. Quivron, 2929. — 49. Delbarre, 2920. — 50. Rompteau, 2914. — 51. Dumey, 2912. — 52. Bouche, 2909. — 53. Six, 2906.

54. Desonbrie, 2,901. — 55. Lefebvre Emile, 2,899. — 56. Harel, 2,897. — 57. Cosman, 2,895. —58. Turpin, 2,894. — 59. Henry, 2,894. — 60. Delrue, 2,894. — 61. Blondel, 2,892. — 62. Ponchau, 2,891. — 63. Deborghere, 2,889. 64. Detournay, 2,887. — 65. Vandromme, 2,884. — 66. Dedonckere, 2,881. — 67. Fouret, 2,881. — 68. Block, 2,877. — 69. Delbecque, 2,875. — 70. Bourgeois, 2,872. — 71. Vanderbeken, 2,871. — 72. Capart, 2,795.

Les élections. — *Une protestation.* — Nous apprenons qu'une protestation contre l'élection de M. Dhal-Descy sera adressée aujourd'hui mardi, à la Préfecture. Cette protestation s'appuie sur ce fait que M. Dhal-Descy serait fonctionnaire de la Ville, en sa qualité de professeur des travaux manuels à l'Institut Colbert.

Le lendemain de l'élection. — La journée a été fort tranquille : on n'a guère vu qu'une manifestation des porteurs de bulletins de M. Dron, avec tambour, drapeau tricolore et cartel, portant une inscription manuscrite, à l'adresse des vaincus. L'un des manifestants tenait une plante en pot, destinée à l'élu. On a tout d'abord fait une pause rue Saint-Jacques, pour féliciter le nouveau conseiller municipal, M. Barbarie.

Une distinction. — Nous apprenons que M. Félix Vanoutryve, fabricant de tissus d'ameublement, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold. C'est un hommage, bien mérité d'ailleurs, rendu à une honorable carrière dans l'industrie. M. Félix Vanoutryve s'est élevé par son travail et son intelligence à la situation qu'il occupe : on ne saurait trop honorer ces industriels qui ont contribué à faire l'importance et la prospérité de nos villes manufacturières.

Nous nous joignons donc très volontiers nos félicitations à celles que M. Félix Vanoutryve a déjà reçues de ses nombreux amis.

Revue des chevaux. — La revue des chevaux aura lieu le 3 juin, à 7 heures du matin, sur la place de la Gare.

Primes à la culture du lin. — Nous rappelons aux cultivateurs que les déclarations d'ensemencement, pour avoir droit à la prime, doivent être faites, à la Mairie, avant le 1er juin.

Les grèves. — Bien que plusieurs nouvelles grèves se soient encore produites hier lundi, la situation n'en sera pas aggravée, car le travail sera repris aujourd'hui matin, au complet, dans plusieurs établissements, entre autres :

1° Chez MM. Masurel frères, à France : les ouvriers ont enfin ratifié les conditions acceptées, la semaine dernière, par les délégués, et qui permettent aux rattacheurs de se faire au minimum un salaire de 22 francs par semaine.

2° Chez M. Malfait-Desurmont, les grévistes, qui avaient demandé une augmentation de 0,25 c., ont accepté l'offre de 0,15 c.

3° Chez MM. Lamourette et Leroux frères, les ouvriers sont rentrés aux anciennes conditions.

4° Au tissage Toulemonde, 70 tisserands travailleront lundi matin.

5° A l'établissement de M. Bayart-Parent, rue Fin-de-la-Guerre, bon nombre d'ouvriers ont repris le travail; mais au tissage de la rue Desurmont, le chômage est toujours complet.

A la filature de coton de MM. Jacquart, à la Croix-Rouge, 15 bâceurs se sont mis en grève, sur refus de leur accorder une augmentation de 4 fr. par semaine, c'est-à-dire 11,50 au lieu de 7,50.

Enfin nous avons à annoncer la grève des zingueurs et ferblantiers, au nombre de 101, appartenant à tous les établissements de la ville : ici les patrons n'ont pas été pris à l'improviste : ils avaient été avertis par lettres, la semaine dernière, que la grève éclaterait à jour fixe, si une augmentation de 0.10 cent. à l'heure n'était pas accordée.

Il y a eu lundi matin une réunion à la Brasserie Sociale : des délégués sont partis de là, pour prévenir les ouvriers qui travaillaient encore, que l'heure était venue.

Même situation chez MM. Deconinck, A. Pollet (pour les deux établissements), chez M. Paul Jonglez ; chez MM. Pierre et Achille Pollet, Pollet-Bonnel, Carette et Joire.

Chez M. Vandenberghe, 21 rattacheurs ont été prévenus qu'ils étaient remplacés.

A la filature de M. Destombes-Grau, 7 ouvriers sur 11 sont rentrés, aux anciennes conditions.

A la filature de coton de M. Ludovic Legrand, rue Notre-Dame des Anges, 6 doubleuses se sont mises en grève.

Enfin lundi, vers 7 heures du soir, de nombreux ouvriers du peignage de M. Binet fils, rue Neuve-de-Roubaix, sont venus au bureau de police : 4 délégués ont été reçus par M. le commissaire central, à qui ils ont déclaré qu'ils se mettaient également en grève, pour une question de salaire.

Ils sont au nombre de 64, de l'équipe de nuit : ils ont demandé à être payés d'une journée de la semaine dernière, bien qu'ils n'eussent pas travaillé.

Aujourd'hui, à 10 heures, il doit y avoir une entrevue *en présence du juge de paix.*

Menaces de coups de couteau. — Un malheureux manœuvre de maçon, François Bouvin, ne à Tournai, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, au fort Pouchain, poursuivait lundi matin l'un de ses voisins, Jules Destombes et Henri Lesenne, menuisier, rue du Petit-Village et allait les frapper de son couteau, quand il fut heureusement désarmé par des passants et par l'agent Debuchy, qui l'a mis en arrestation.

Vol d'un bracelet. — Mme Coquelle a porté plainte contre une repasseuse, Marie V..., qui lui a soustrait un bracelet du prix d'une vingtaine de francs. Tout en soutenant qu'elle n'était pas coupable, cette fille a néanmoins offert de payer la valeur.

La République Française dit :

« Nous attendrons des détails plus complets pour apprécier les élections lilloises et pour regretter très vivement l'échec des républicains. Le succès de la liste d'union républicaine paraissait assuré, il y a deux jours; si les socialistes, ou certains d'entre eux, l'ont finalement emporté, ce doit être parce qu'il y a eu, de la part de quelques-uns de leurs alliés, une manœuvre de la dernière heure qui serait des plus condamnables. »

On lit dans le *Temps* :

« A propos de Lille, nous avons vu la conduite des radicaux réussirait à [illegible] les collectivistes cette ville de deux cent mille âmes. C'est un fait accompli. La liste de coalition comprenant onze radicaux socialistes et quinze collectivistes a triomphé au second tour. Dans la fable du cheval qui voulait se venger du cerf, les radicaux peuvent aujourd'hui lire leur histoire. Ils se sont mis, par simple rancune et contre leurs principes, dans une telle dépendance du collectivisme révolutionnaire qu'ils ne peuvent plus recouvrer leur liberté. Ils devront, bon gré mal gré, aller où leurs alliés voudront les conduire. »

De la *Gazette de France* :

« A Lille les catholiques s'étaient alliés aux opportunistes pour empêcher l'élection des socialistes. Mais au vote, selon leur habitude, les opportunistes ont bénéficié pour certains sièges, des voix catholiques, mais ils n'ont pas rendu la politesse et les catholiques sont exclus du conseil qui se compose de 26 socialistes-radicaux et de 10 opportunistes. »

Voici ce qu'écrit la *Vérité* :

« A Lille, malheureusement, ce concours des conservateurs donné aux opportunistes contre les socialistes n'a pu empêcher le triomphe de ces derniers, les opportunistes ayant manifestement trahi le pacte d'alliance dont devaient, avec eux, bénéficier les conservateurs. »

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 11 mai.* — VOISINE TROP EMPRESSÉE. — Il était présenté le 6 mai, chez M. Bécu, tailleur Grand'Rue, à Roubaix, une couturière du nom de Maria Bailleux, dite Ducaitet, âgée de vingt-six ans, qui se dit envoyée par une voisine Mme Hellin, pour prendre un coupon d'étoffe destiné à la confection d'un gilet.

Comme Mme Hellin était connue, on remit à cette commissionnaire le tissu demandé, or Maria Bailleux avait agi de son propre chef et sans aucun mandat: elle eut bien soin naturellement de conserver pour elle le drap.

Dès qu'elle eut connaissance de la chose, Mme Hellin porta plainte : la délinquante a déjà à son actif trois condamnations.

Il lui en est infligé une quatrième à quatre mois d'emprisonnement.

OUTRAGES A LA POLICE. — L'agent Leclercq avait rencontré rue Notre-Dame des Anges à Tourcoing un individu en complet état d'ivresse. Il voulut l'emmener au poste, ce qui ne fut pas du goût du monsieur qui est sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion et qui habite Bruxelles: il est tacheron, âgé de trente-neuf et s'appelle Joseph Chenot : il venait à peine de sortir de la prison de Lille. Il éclata en injures grossières à l'adresse de l'agent. Coût : cinq mois de prison et cinq francs d'amende.

BOIRE ET MANGER SANS BOURSE DÉLIER, tel était l'objectif de Pierre Demeyer, 56 ans, fondeur, rue d'Alma à Roubaix, qui à titre d'état, se contenta de tirer sa révérence où débitait M. Losfeld, rue de l'Epeule.

Ce dernier trouva la connaie mauvaise et d'un cours très peu légal. De là arrestation du susdit Demeyer, qui paie sa fantaisie de trois jours d'emprisonnement.

SCÈNE DE FAMILLE. — M. Vandemeulebrouck, de la rue du Chêne-Houpline, à Tourcoing, avait été dans la nécessité, malgré sa patience de porter ses doléances à la police à la suite des mauvais traitements endurés de la part de son fils François Vandemeulebrouck, vingt ans, domestique : celui-ci, dans la journée du 3 mai, avait donné à son père un violent coup de tête, l'avait renversé et l'avait frappé à coups de pied et de poing.

Comme il manifeste du repentir et que le père sollicite l'indulgence, le Tribunal accorde à François Vandemeulebrouk le bénéfice du sursis pour la peine de deux mois qui lui est infligée.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 11 mai 1896

Présidence de M. le conseiller PAIN
Ministère public : M. de SAVIGNON-LAROMBIÈRE, avocat général